

Ajamont

ISSN : 3098-1425

Éditeur : Cour administrative d'appel de Toulouse

2025/1

Application du régime de l'article 151 *septies* à une cession d'actif d'une entreprise relevant du régime « micro »

🔗 <https://publications-prairial.fr/ajamont/index.php?id=244>

Référence électronique

« Application du régime de l'article 151 *septies* à une cession d'actif d'une entreprise relevant du régime « micro » », *Ajamont* [En ligne], 2025/1, mis en ligne le 02 septembre 2025, consulté le 08 mai 2026. URL : <https://publications-prairial.fr/ajamont/index.php?id=244>

Droits d'auteur

CC BY-NC-SA 4.0



DÉCISION DE JUSTICE

TA Nîmes, 3ème chambre – N° 2203136 – Mme L – 06 décembre 2024 – C+

RÉSUMÉ

Droits d'auteur

CC BY-NC-SA 4.0

- 1 De 2011 à 2017, Mme L a exercé une activité d'agent immobilier dont elle tirait classiquement des revenus de commissions sur ses ventes immobilières. Par ailleurs, animatrice d'un réseau d'agents immobiliers dénommé « organisation commerciale », elle percevait des « récurrences » consistant en des rétrocessions de pourcentages sur les commissions de ses filleuls, et sur les commissions des filleuls de ses filleuls.
- 2 En 2017 Mme L a cédé son « organisation commerciale », par un acte qui n'assimilait pas cette cession à celle d'un fonds de commerce, tout en entendant se placer pour la plus-value sous le régime de l'article 151 *septies* du CGI. Ce que l'administration lui a contesté.
- 3 Le tribunal a relevé que les règles particulières de l'article 39 *duodecies* du CGI, auxquelles l'article 151 *septies* renvoie, subordonnent l'application du dispositif à la condition que la cession porte sur un élément de l'actif immobilisé. Il a estimé que cette condition était satisfaite, en l'espèce, pour cette entreprise relevant des obligations comptables limitées du régime « micro », alors même que « l'organisation commerciale » n'avait été ni inscrite à l'actif, ni amortie.

19 Contributions et taxes

19-04 Impôts sur le revenu et bénéfices

19-04-02 Revenus et bénéfices imposables -
règles particulières

19-04-02-05 Bénéfices non commerciaux

INDEX

Rubriques

Contributions et taxes